



22e EPU, 7 mai 2015
Recommandations du Canada pour l'EPU de la Principauté d'Andorre

Merci M. le Président,

Recommandations

Le Canada recommande que l'Andorre :

1. Établisse une institution nationale indépendante de protection des droits de la personne, conformément aux principes de Paris des Nations Unies.
2. Adopte une loi en matière d'accès à l'information afin de soutenir pleinement l'exercice du droit à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion.

Observations

Le Canada félicite l'Andorre pour ses initiatives depuis le premier cycle visant à protéger les droits de la personne, y compris l'adoption d'une loi en 2015 sur l'élimination de la violence fondée sur le sexe et la violence domestique, l'établissement d'une Commission nationale sur la même question, et la rédaction prochaine d'un livre blanc sur la promotion de l'égalité entre les sexes. Nous saluons les modifications de 2014 au Code criminel créant de nouvelles infractions concernant la traite des personnes, et pénalisant d'autres actions motivées par la haine.